



Sandrine Le Feu, Députée du Finistère
Communiqué de presse – 09/12/2019

Réforme de la justice : une opportunité pour le justiciable du ressort de Morlaix

Avec la majorité, à travers le projet de loi de programmation et de réforme de la Justice, nous entendons donner les moyens nécessaires pour que l'institution réponde au mieux aux besoins de nos concitoyens. Prendre en considération l'intérêt du justiciable, notamment en modernisant le fonctionnement des tribunaux, telle est l'ambition de cette réforme majeure qui entre en application.

Dans ce cadre, le Tribunal de Morlaix est devenu Tribunal de Proximité. Cette labellisation n'est pas qu'un changement d'ordre sémantique. **Elle offre la possibilité de récupérer des compétences supplémentaires, c'est-à-dire des contentieux qui seraient de nouveau jugés à Morlaix, au plus près du justiciable, et non à Brest comme actuellement.**

Car un diagnostic départemental d'accessibilité territoriale aux tribunaux, établi par l'INSEE, a fait apparaître l'éloignement du ressort de Morlaix. En moyenne, la population du ressort de Morlaix se trouve à 73, 5km du tribunal de Brest. Depuis que le tribunal de grande instance de Morlaix a été absorbé par celui de Brest, le contentieux des affaires familiales (hors divorce) concernant le ressort de Morlaix a fortement diminué. Cela ne veut pas dire qu'il y a moins d'affaires à juger. Il serait très étonnant que ce soit le cas sur le territoire, alors que partout en France c'est l'inverse que l'on constate.

Cela signifie malheureusement que des personnes renoncent à recourir à la justice car il est trop long, trop compliqué de se déplacer à Brest. Rappelons que le ressort de Morlaix s'étend d'ailleurs jusqu'à Carhaix et Huelgoat. Le bassin de population est sur le territoire sensiblement plus fragile, plus rural, avec un pouvoir d'achat moins élevé que le reste du département, ce qui amplifie les difficultés à se déplacer et à avoir recours aux magistrats. On constate également que des jugements se font aussi sans la présence du justiciable. Ce n'est pas tolérable.

La justice, comme les autres services publics, doit pleinement assumer son rôle de régulateur social. La volonté politique de notre majorité de rapprocher le citoyen des services publics et le justiciable de la justice doit se concrétiser sur le territoire. Une justice de proximité est la base d'une justice de qualité au service des habitants du territoire.

C'est pourquoi la loi de réforme de la justice prévoit la possibilité de relocaliser au tribunal de Morlaix des contentieux du quotidien. Actuellement, un travail de concertation territoriale est en cours.

Dans ce cadre, j'appelle à ce que l'intérêt du justiciable prime sur les intérêts individuels.

Contact presse : sandrine.lefeur@assemblee-nationale.fr

02 98 88 02 35